



Checklist à destination des opérateurs pour le dépôt phase 2

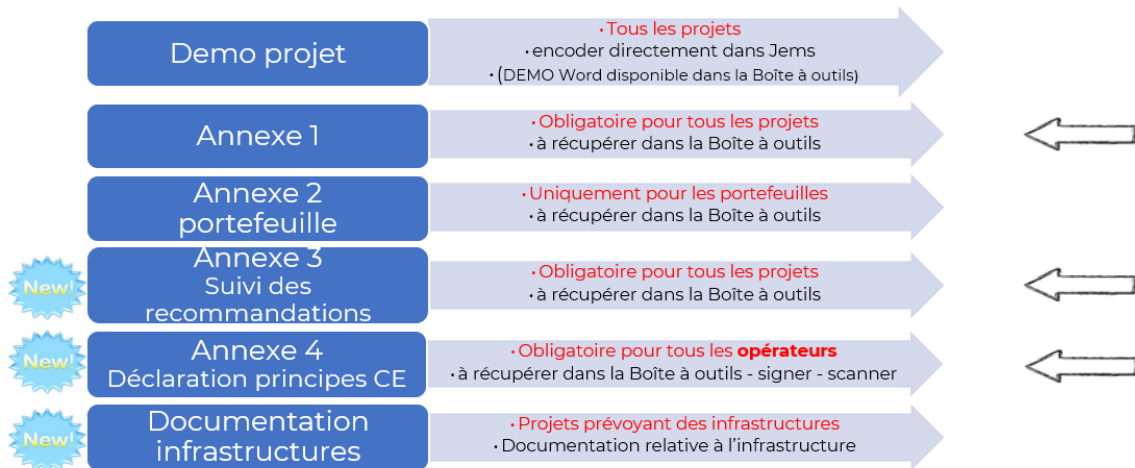


Afin de finaliser le dépôt de votre candidature, le Secrétariat conjoint vous invite à vérifier que :

- vous avez entièrement complété le formulaire Jems phase 2 dans l'appel prévu à cet égard ;

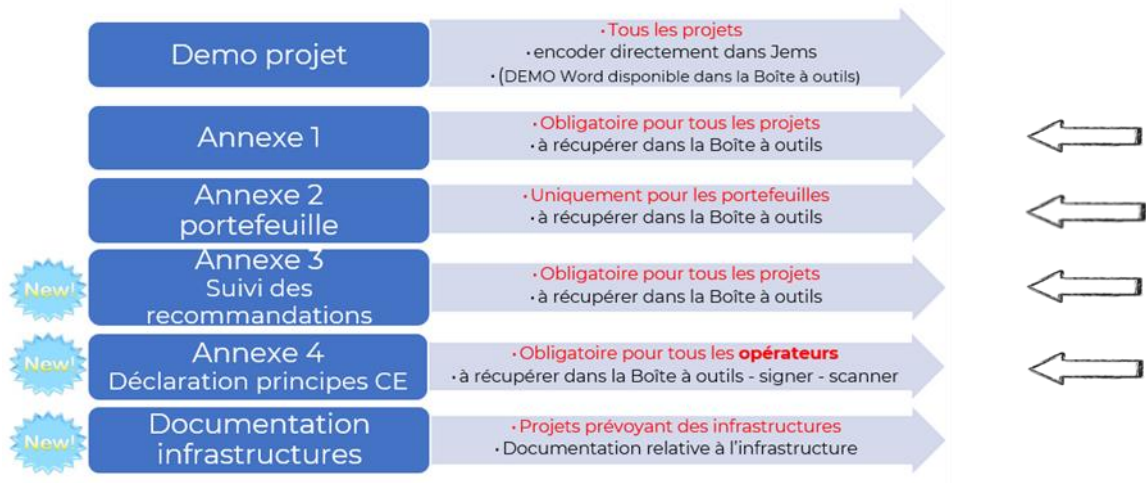
NB : toute candidature incomplète sera considérée comme irrecevable. Le système prévoit un outil de vérification de complétude (rubrique Contrôler et soumettre). Il est donc fortement recommandé de dédier un temps de vérification finale pour s'assurer que TOUS les champs proposés ont bien été remplis. Par ailleurs, il est possible qu'un opérateur ne soit pas concerné par un champ qu'il lui est demandé remplir. Dans ce cas de figure, il est conseillé à l'opérateur d'indiquer S/O.

- vous avez complété tous les champs en français **ET** en néerlandais ;
- si vous déposez un projet classique, vous avez joint les annexes 1, 3 et 4 dans votre candidature dans Jems, tel que représenté sur le schéma ci-dessous :





- si vous déposez un portefeuille de projets, vous avez joint toutes les annexes (1, 2, 3 et 4) dans votre candidature dans Jems, tel que représenté sur le schéma ci-dessous :



- si votre projet prévoit des infrastructures, vous avez fourni la documentation relative à celles-ci.

Pour un niveau de détail plus précis concernant la complétude de votre dossier de candidature, veuillez consulter le document « Dépôt de projet phase 2 » disponible dans la boîte à outils de notre site internet.



Autorité de gestion • Beheersautoriteit



Wallonie - Bruxelles
International.be

Partenaires • Partners



Suivez-nous • Volg ons

www.interreg-fwvl.eu

